



FORMULAIRE D1

ELECTIONS COMMUNALES DU _ . _ .20 _
<u>Déclaration écrite par laquelle les partis politiques s'engagent à déclarer leurs dépenses électorales</u> (article 8, alinéa 1 ^{er} , de la loi du 7 juillet 1994¹)
tarticle of annica 1 , de la for da 1 junice 1994
 Ce formulaire est à utiliser par les partis politiques. Il doit être remis au Gouvernement ou à son délégué lorsque les partis politiques font la demande d'un numéro de liste régional en vue du renouvellement des conseils communaux, le 40^{ème} jour avant l'élection.
I. IDENTIFICATION DU PARLEMENTAIRE ET DU PARTI
Madame, Monsieur,
Nom: _
Prénom :
parlementaire, est chargé de déposer la demande de protection visée à l'article 22bis du Code électoral communal bruxellois en vue d'obtenir un numéro d'ordre commun lors des élections du _ . . 20 _ _ pour le renouvellement des conseils communaux en Région de Bruxelles-Capitale par le parti politique dont la dénomination est la suivante ² :
et le sigle ou le logo :
Il est également chargé de formuler, au nom de ce parti, les engagements visés à l'article 8 de la loi du 7 juillet 1994.
II. ENGAGEMENT
Le parti politique ³
s'engage à
-déclarer ses dépenses électorales, -à joindre à cette déclaration une déclaration d'origine des fonds, -à enregistrer l'identité des personnes physiques qui ont fait des dons de 125 euros et plus, -à communiquer ces données dans les trente jours des élections au président du tribunal de première instance dans le ressort duquel le siège du parti est établi.
Fait à, le _ . . . 20 .
Nom :
Prénom :
Signature :

¹Loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de district et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale ² Indiquer la dénomination complète du parti ³ N'indiquer que le sigle ou logo du parti